

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Association
Vélophonie pour le Congrès International Vélocity 2015 de Nantes du 2 juin
2015 au 5 juin 2015 - Subvention - Décision - Autorisation -**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Vélophonie est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901. Elle a été déclarée en Préfecture de la Gironde le 17 décembre 2009 (publication au Journal Officiel du 9 janvier 2010). L'association Vélophonie a pour objet la promotion et la défense de la culture vélo francophone. Sa vocation internationale peut s'accomplir grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elle constitue une plateforme numérique de mutualisation des méthodes et des « cultures vélo » afin d'améliorer la coopération technique et culturelle de l'ensemble des acteurs des villes cyclables francophones.

Financements accordés les années antérieures :

En 2010, la Communauté urbaine a financé la participation de l'association à l'événement « Vélo City Global » à Copenhague à hauteur de 4 200 € (70% du plan de financement pour un budget prévisionnel de 6 200 €). Puis en 2012, elle a financé trois actions visant à améliorer les opérations de marketing territorial, l'accueil de délégations étrangères et l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel, à hauteur de 8 800 € (soit 36% du budget prévisionnel de 24 320 €).

Actions spécifiques pour le congrès international de Nantes :

Pour 2015, l'association Vélophonie sollicite une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour un montant de 8 800 € qui se décompose en :

- 5 300 € pour une action spécifique pour le congrès international vélo-city 2015 de Nantes,
- 2 500 € pour une action spécifique « Francophones, tous à Vélo ! »,
- 1 000 € pour le fonctionnement de l'association.

Parmi les demandes ci-dessus, seule la 1^{ère} action présente un intérêt pour Bordeaux Métropole. En effet, l'association Vélophonie est membre du comité de programme et de suivi de la partie "vélo et francophonie" du congrès international "VELOCITY" qui se déroulera à Nantes du 2 juin 2015 au 5 juin 2015. A ce titre, elle sollicite une subvention afin de mener à bien les actions suivantes lors de cette manifestation :

- promotion de la participation de Bordeaux Métropole et accompagnement de ses services dès la phase préparatoire du congrès,
- animations ponctuelles sur le stand de Bordeaux Métropole et mise en réseau des acteurs bordelais avec des partenaires cibles identifiés,
- veille sectorielle et technique à l'issue du congrès.

Ce congrès Vélo City est le plus important dans le domaine du vélo. Il offre un rayonnement international grâce à une présence de près de 44 pays et permet des échanges uniques en matière de politique cyclable, de mobilité.

Bordeaux Métropole sera représentée et disposera d'un stand pour valoriser les actions de notre territoire. Cette participation s'inscrit également dans le prolongement des 16^{ème} assises de l'énergie des collectivités territoriales qui se sont tenues en janvier 2015 à Bordeaux (au Palais des congrès) au cours desquelles le développement de l'usage du vélo a été mis en avant.

Dans le cadre de la politique de baisse des subventions de fonctionnement accordées par Bordeaux Métropole, il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € au lieu de 5 300 € pour l'action spécifique concernant le congrès international vélo-city 2015.

Considérant le montant de la subvention accordé (3 000 €TTC), il appartiendra à l'association de recaler son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes, compte tenu du montant total sollicité de 8 800 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2000/0839 du 26 mai 2000 approuvant le Plan des déplacements urbains (PDU),

VU la délibération n°2004/0364 du 28 mai 2004 approuvant la conformité du PDU avec la loi relative au renouvellement urbain,

VU la délibération n°2011/0084 en date du 11 février 2011 approuvant le Plan climat territorial de La Cub, adoptant le plan d'actions,

VU le dossier de demande d'aide déposé en date du 30 janvier 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions de l'association Vélophonie contribuent à l'animation et à la valorisation à l'international des politiques publiques de Bordeaux Métropole, en particulier celles visant à augmenter sur son territoire la part modale des cyclistes,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € TTC à Vélophonie au titre de la participation au congrès "Vélocity 2015" se déroulant du 2 juin 2015 au 5 juin 2015 à Nantes, conformément à la convention de partenariat annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association Vélophonie, ci-annexée.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer le montant de 3 000 € sur le budget principal, sur l'exercice 2015, opération 05P116O001 « Vélo » - Subvention association - chapitre 65 – compte 6574 – fonction 822 – CRB KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2015

Mme. BRIGITTE TERRAZA